

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité syndical - Séance du 14 novembre 2022 à 14h30 à Honfleur

Délibération n° 2022 11 08 : Décision modificative n° 1 au BP2022

Date de convocation : 28 octobre 2022

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, CA Seine Eure, suppléant
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, CC Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle

Pouvoirs :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à M. DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normande Agglomération, pouvoir à M. DEMAZURE
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à M. BERNARD

Secrétaire de séance : Jean-François BERNARD

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 11 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 9 représentant 87 voix

Vote pour : 87 voix

Vote contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20221114-2022-11-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Affichage : 23/11/2022

Exposé des motifs

M. le Président explique, qu'eu égard à la situation financière établie au 31 octobre 2022 faisant état des réalisations (avancement des études, subventions, amortissements) ainsi que de leur projection au 31 décembre prochain, il convient de procéder à une décision modificative, en ajustant certaines inscriptions budgétaires selon les principes détaillés ci-dessous.

Section de fonctionnement :

- Recettes :

Un ajustement est à effectuer sur le chapitre 74 en raison notamment d'un montant de subvention attendu d'ici fin 2022 inférieur aux prévisions.

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Inscriptions initiales BP2022	DM1	Montants totaux après DM1
013	Atténuation de charges	5 000 €		5 000 €
74	Dotations subventions et participations	750 000 €	-190 000 €	560 000 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	269 424,22 €		269 424,22
	TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 024 424,22 €	-190 000 €	834 424,22 €

- Dépenses :

Certaines études prévues en 2022 ne seront pas engagées car insuffisamment matures pour être lancées sur l'exercice 2022. D'autres opérations ont été moins importantes que prévu ou seront légèrement décalées sur 2023. En outre, la participation du SMGSN à l'étude sur la topographie Lidar pilotée par le GIPSA sera repoussée à 2023.

Des modifications sont donc à opérer sur le chapitre 011 et le chapitre 68 doit être créé et alimenté à hauteur de 10 000€.

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Inscriptions initiales BP2022	DM1	Montants totaux après DM1
011	Charges à caractère général (<i>fournitures diverses et réalisation d'études scientifiques</i>)	792 000,00 €	-223 000 €	569 000 €
012	Charges du personnel et frais assimilés	217 410,00 €		217 410,00 €
65	Autres charges de gestion courante	14,22 €		15 €
68	Dotations aux amortissements		+10 000 €	10 000€
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 009 424,22 €	-213 000 €	775 277,22 €
023	Virement à la section d'Investissement	15 000 €	+23 000 €	38 000 €
	TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 024 424,22 €	-190 000 €	813 277,22 €

Section d'investissement :

- Recettes :

Augmentation du virement de la section de fonctionnement de 23 000 € pour couvrir l'augmentation des dépenses.

DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Inscriptions initiales BP2022	DM1	Montants totaux après DM1
10	Solde d'exécution de la section de d'investissement (déficit) -1068	14 643,80 €		
021	Virement de la section de fonctionnement	15 000 €	+23 000 €	38 000€
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		29 643,80 €	+23 000 €	52 643,80 €

- Dépenses :

En prévision de l'emménagement dans les nouveaux locaux, tout début 2023, le syndicat prévoit d'engager les premières dépenses d'investissement notamment en matière de mobilier dès la fin de l'année.

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Inscriptions initiales BP2022	DM1	Montants totaux après DM1
20	Immobilisations incorporelles (<i>acquisition de logiciels informatiques, frais d'études</i>)	10 000 €	+8 000 €	18 000€
21	Immobilisations corporelles (<i>dont matériel informatique, bureaux et location de véhicules</i>)	5 000 €	+15 000 €	20 000€
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	14643,80 €		14 643,80 €
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		29 643,80 €	+23 000 €	52 643,80 €

Délibération :

Le comité syndical,

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 adopté lors de la séance du comité syndical du 15 mars 2022,

Considérant les ajustements nécessaires à apporter au budget primitif 2022 eu égard aux prévisions budgétaires estimées au 31 décembre 2022 (avancement des études, subventions, amortissements et dotation aux amortissements,)

Décide :

- D'accepter la décision modificative n°1 suivante :

Section de fonctionnement :

- Chapitre 74 – recettes : - 190 000,00 €
- Chapitre 011 – dépenses : - 223 000,00 €
- Chapitre 68 – dépenses : + 10 000,00 €
- Chapitre 023 – dépenses : + 23 000,00 €

Section d'investissement :

- Chapitre 021 – recettes : + 23 000,00 €
- Chapitre 20 – dépenses : + 8 000,00 €
- Chapitre 21 – dépenses : + 15 000,00 €

Le président du Syndicat Mixte
de Gestion de la Seine Normande

Julien DEMAZURE

